



INTERESSEMENT :

Négociation du nouvel accord 2021-2023

La direction prend son temps et prévoit de clôturer la négociation fin juin (ce qui est la limite légale pour déposer un accord d'intéressement).

La CFDT a proposé un nouveau mode de calcul qui cible un mois de salaire avec une possibilité d'avoir un bonus en cas d'atteinte des objectifs financiers, une répartition équitable et une visibilité du résultat d'intéressement au trimestre.

TELETRAVAIL



Malgré nos nombreuses relances et notre proposition d'un nouvel accord télétravail, la direction persiste à faire la sourde oreille. L'immense majorité des entreprises Françaises se sont adaptées et ont mis en place des accords en lien avec les nouvelles pratiques induites par la crise sanitaire. L'oligarchie ST campe sur ses positions, ne souhaite pas évoluer (contrairement aux salariés qui ont dû s'adapter rapidement) et maintient ainsi un accord frileux aujourd'hui obsolète !

MUTUELLE / SURCOMPLEMENTAIRE :

Vers une nouvelle cotisation santé imposée à tous les salariés

Malgré le résultat du sondage « mutuelle » fait auprès de salariés, la CGT et la CFE-CGC relancent la direction pour imposer une surcomplémentaire obligatoire à tous les salariés !

La CFDT s'y oppose mais ne pourra pas empêcher l'alliance majoritaire de deux organisations syndicales et de la direction pour répondre au lobbying des mutuelles.

Le choix surprenant de cette nouvelle cotisation obligatoire ne concernera que les honoraires chirurgicaux (hors anesthésie) alors que le taux de couverture global dépasse 80%.

Le reste à charge moyen des salariés ST en cas d'hospitalisation est de 120€ cette nouvelle cotisation imposée à tous les salariés devrait baisser ce reste à charge à 41€.



Cette nouvelle cotisation imposée à tous n'est pas une obligation légale mais sera le choix des organisations syndicales en cas de signature d'un accord dans ce sens.

LA CFDT Y EST OPPOSEE !